Envoyé en préfecture le 16/05/2025
Reçu en préfecture le 16/05/2025
Publié le 19/05/2025
ID : 049-214902462-20250513-25SE1305_10-DE

Délibération du Conseil municipal

Séance du 13 mai

Le treize mai deux mille vingt-cinq, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents	BOUSSICAULT Gérald, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAILLARD Yohan, GAUTHERON Xavier, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REGRAGUI Sidi Kamal, ROCHAIS Philippe, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe
Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)	
	BEAUCLAIR Sophie à BOYER Emilie GUIBERT Vincent à PAVILLON Jean-Paul REBILLARD Michèle à RAVELEAU René SOUILHE Jérôme à PUSHPARAJ Emilie
Absent(s) excusé(s)	
	LABORDERIE Philippe
Absents	
	PARENTEAU Louis-Pierre, RETHORE Jacqueline
Secrétaires de séance	
	LHUISSIER Thierry, PUSHPARAJ Emilie

Convocation adressée le 7 mai 2025, article L.2121.12 CGCT
Liste des délibérations affichée et publiée le 15 mai 2025, article L.2121.25 CGCT

25SE1305-10 | Environnement - Enfouissement coordonné des équipements de communications électroniques rue Édouard Guinel et rue des Vieilles Fauconneries - Signature d'une convention avec le Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire et la société Orange

Monsieur Robert DESOEUVRE, adjoint délégué à la Transition écologique et aux Travaux, expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention locale signée le 27 novembre 2012 entre ORANGE et le Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire (SiéML) sur l'enfouissement coordonné des réseaux d'électricité et de communications électronique,

Considérant qu'il y a lieu d'établir une convention autorisant les travaux de mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'ORANGE établis sur supports communs avec les

Envoyé en préfecture le 16/05/2025
Reçu en préfecture le 16/05/2025
Publié le
ID : 049-214902462-20250513-25SE1305_10-DE

réseaux publics aériens de distribution d'électricité rue Édouard Guinel et rue des Vieilles Fauconneries,

Considérant que pour cette convention les parties sont le Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire, la société ORANGE et la Ville des Ponts-de-Cé,

Considérant le projet de convention à intervenir entre la ville des Ponts-de-Cé, le SiéML et Orange,

Considérant l'avis de la commission Ressources du 6 mai 2025,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve les termes de la convention à intervenir entre la ville des Ponts-de-Cé, le SiéML et Orange,**
- **Autorise le maire, ou à défaut son représentant à signer ladite convention, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.**

VOTE			
En exercice	**32**	**POUR**	**28**
Présents	**25**	**CONTRE**	**0**
Pouvoirs	**4**	**ABSTENTION**	**1 (D. LIZE)**
Pris part au vote	**29**	**TOTAL**	**29**

Délibération adoptée à la majorité

Le maire,
Jean-Paul PAVILLON

MAIRIE DES PONTS DE CÉ 49130 (M. et L.)